

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016 à 19H00 A CHARLIEU

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>30</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>32</b>

Election d'un secrétaire de séance : M MARTIN Jean-Luc (Boyer)

Adoption du PV de la dernière séance (21 juillet 2016) par 30 pour et 2 abstentions. M Philippe JARSAILLON regrette que n'apparaissent pas les observations formulées par les élus de Pouilly sous Charlieu sur la consultation d'un maître d'œuvre pour la maison de santé de Charlieu, puisque les éléments d'analyse des offres n'avaient pas été donnés au conseil. M René VALORGE regrette effectivement de n'avoir pu à ce moment donner les résultats de l'analyse des offres qui venaient juste d'être finalisées et n'avaient pas encore été notifiées aux candidats non-retenus.

## **Compte rendu des décisions du Président**

- PIG : Accord de subvention de 1000 € à Mme BERLIOZ Sophie de ECOCHE, M GAUTIER Eric de VOUGY et M MAGNIN Gregory de BELLEROCHÉ pour des travaux d'économies d'énergie et une subvention de 1 000 € à Mme BUISSON Madeleine de SAINT DENIS DE CABANNE pour des travaux d'adaptation de son logement à la perte d'autonomie.
- Fonds Innovation – TADL : accord d'une subvention de 20 000 € à la société TADL située à Charlieu pour le financement du projet Next Gen soutenu par le pôle de compétitivité Techtera.

Arrivée de M Jean-Marc LOMBARD (33 voix).

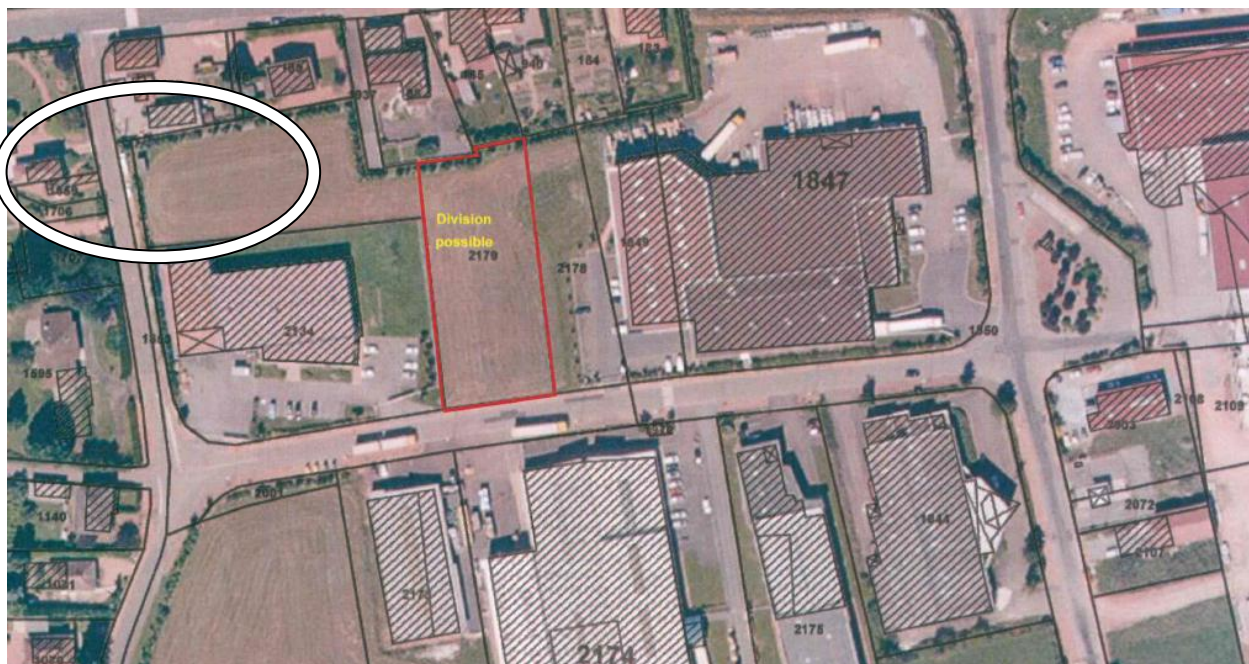


## ECONOMIE

### - Option pour la vente d'une parcelle sur la ZA de Pouilly sous Charlieu

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, explique qu'après plusieurs contacts avec la Communauté de Communes, Monsieur LUBIENICKI, gérant de la Société LUBI CARRELAGE, a demandé à bénéficier une option d'achat sur une partie de la parcelle D 2179 située sur la zone d'activités intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, pour une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> (la surface totale de la parcelle D 2179 est de 5 297 m<sup>2</sup>). Son projet consiste en la construction d'un bâtiment de stockage d'une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup>. Pour rappel l'entreprise LUBI CARRELAGE est spécialisée dans la vente de carrelage. Installée à Pouilly-sous-Charlieu depuis 2009 elle emploie aujourd'hui 3 personnes.

Par délibération en date du 16 juin 2016, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de la parcelle D 2179 sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, à 15 € HT/m<sup>2</sup>, sans distinction du type d'activité. France Domaine, consulté le 25 mai 2016, a émis un avis favorable sur ce prix.



M Philippe JARSAILLON fait remarquer que la sortie de cette parcelle ne se fait pas dans la zone d'activités mais rue Bel Air. Cette rue n'est pas habilitée pour la circulation de poids lourd, il est important que le gérant de la société prenne en compte cette contrainte (pas de stationnement possible de poids lourd rue Bel Air).

Arrivée de Mme Sandrine URBAIN (34 voix).

**Proposition : approuver le principe de la mise sous option foncière d'une partie de la parcelle D 2179 située sur la zone d'activités intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, pour une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> dans le cadre du projet de l'entreprise LUBI CARRELAGE et ce pour une durée de un an.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### - Fixation du prix de revente d'un atelier partagé sur Belmont

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, explique que l'entreprise Créations Bignon, installée en location dans l'atelier 3 depuis 1<sup>er</sup> mars 2016, a fait part de son souhait qui consiste en la réalisation d'une extension de cet atelier, soit avec un portage Communauté puis une location, soit avec un portage par l'entreprise après la revente de l'atelier 3 par la Communauté.

Le Bureau n'est pas opposé à la revente et une 1<sup>ere</sup> approche du coût du bâtiment a été faite ; Estimation à 258 830.36 € HT y compris l'installation de la mezzanine en début d'année à laquelle avait été envisagé d'ajouter le prix du foncier soit 9.50 € HT le m<sup>2</sup> (toutefois il faut noter que l'assiette du bâtiment et des aménagements extérieurs correspond pratiquement à la surface de la parcelle). France Domaines a fait une estimation le 30 août

très en deçà de montant considérant que même si le bâtiment est en excellent état il ne peut être estimé comme neuf.

M Jean-Luc MATRAY rappelle que la Communauté de Communes a obtenu une aide de la Région et du Département pour la construction de ce bâtiment. S'il vient à être vendu le montant de ces aides sera réinvesti dans un autre projet de même type.

**Proposition : ne pas s'engager dans une extension et proposer un prix de vente à 258 830 € HT.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**- Projet de sensibilisation des scolaires à la valorisation de la forêt**

A l'occasion du travail sur la charte forestière, la Communauté de Communes a travaillé avec les professionnels du bois pour le développement durable du territoire et de sa filière bois locale. Afin de garantir une appropriation par les habitants du patrimoine local et la sensibilisation des futures générations la Communauté de Communes pourrait proposer, pour l'année scolaire 2016 2017 (dans un 1<sup>er</sup> temps), à 3 écoles du secteur de bénéficier gratuitement d'un accompagnement par des intervenants spécialisés de l'éducation au développement durable (La Ligue de l'Enseignement) et par des professionnels de la filière bois pour aider les enseignants à faire découvrir le sujet à leurs élèves (les aspects liés à la forêt et au bois sont dans les nouveaux programmes pour la rentrée 2016 : la planète Terre, les êtres vivants dans leur environnement ou encore identifier des enjeux liés à l'environnement.)

La séquence complète proposée est construite autour de 2 temps de préparation avec l'enseignant(e), 4 séances en salle, 2 sorties terrain et une aide à la capitalisation.

Résultats attendus et modalités de poursuite : sensibiliser le jeune public à l'importance de la forêt sur le territoire (paysager, économique et écologique). Comprendre comment l'homme exploite la forêt. Appréhender la diversité des produits de la forêt. Rencontrer des acteurs qui utilisent la ressource bois. Valoriser le projet réalisé par la classe. Il pourrait être envisagé un renouvellement tous les ans, pendant 5 ans, de cette action auprès de 3 à 4 écoles afin de la présenter à l'ensemble des écoles publiques du territoire de Charlieu-Belmont Communauté (18 écoles).

Un appel à manifestation d'intérêt serait lancé chaque année auprès des écoles du territoire.

Budget prévisionnel estimatif de cette action par année scolaire pour 3 écoles (Le Cergne, St Denis de Cabanne, Belmont de la Loire) : 5 513 €

Monsieur Jean-Luc MATRAY informe que ce projet de valorisation pédagogique de la forêt auprès des écoles du territoire de Charlieu-Belmont Communauté peut faire l'objet d'une demande d'instruction auprès du FEADER dans le cadre du LEADER (via la structure Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux).

**Plan de financement de l'opération**

Dépenses			Recettes		
POSTE	MONTANT	Eligible LEADER	POSTE	MONTANT	TAUX
Animation des séances	4 200 €	4 200 €	FEADER	2 756,50 €	50%
Frais de déplacements	360 €	360 €	Autofinancement	2 756,50 €	50%
Option infographie	600 €	600 €			
Transport scolaires	353 €	353 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 513 €</b>	<b>5 513 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>5 513,00 €</b>	<b>100%</b>

Il est fort probable qu'il n'y aura pas d'engagement juridique et financier possible du LEADER avant la fin de l'année 2016 voir début 2017. Ainsi, ce projet ne peut faire l'objet, pour l'instant, que d'un dépôt de demande de subvention auprès de la Région en tant qu'autorité de gestion du LEADER et pourra éventuellement être sélectionné par le comité de programmation LEADER courant de l'automne 2016. Ainsi, compte tenu que la réalisation de ce projet dépend de l'engagement du LEADER, il pourrait démarrer, dans le cas d'une réponse positive du LEADER, en 2017.

M Bruno BERTHELIER ajoute qu'il est important que les élus municipaux soient informés en amont de cette offre afin de faire le lien avec les écoles.

**Proposition : Valider le projet de sensibilisation à la valorisation de la forêt auprès des scolaires (à conduire sous réserve des financements obtenus), autoriser le Président à déposer un dossier auprès de la Région pour obtenir des financements Leader pour l'année 1.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Remplacement d'un agent suite à sa demande de mutation mi-temps ADS mi-temps SPANC**

M Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique que suite au départ par voie de mutation de M. Guillaume VALLEE à la date du 31 octobre 2016, une offre de poste à mi-temps d'instructeur au service commun Application du Droit des Sols (ADS) pour 0.5 ETP et une offre de poste de technicien SPANC pour 0.5 ETP ont été diffusées en interne (à la communauté) dans un 1<sup>er</sup> temps.

Le 8 septembre ont été organisés les entretiens avec les 3 candidats au poste d'instruction ADS et le candidat retenu par le jury est M. Franck CHARRIER, responsable du service déchets ménagers. Cet agent sera à former dans ce domaine de compétence.

Concernant le volet SPANC, un agent de la collectivité a postulé et a été retenu suite à un entretien. Il s'agit de M. François MEJEAN, chef d'équipe déchetterie. M Joël PALLUET souhaite une prise de poste rapide. M Pascal DUBUIS indique que tout est mis en œuvre dans ce sens. Néanmoins priorité est donnée à l'ADS et à la réorganisation du service déchets. Dès que ce dernier sera stabilisé François MEJEAN se consacrera au SPANC avec même une possibilité d'aller au-delà de 0,5 ETP pour compenser le temps perdu.

Une réorganisation du service déchets ménagers est à prévoir afin de remplacer le ½ temps de Franck CHARRIER et celui de François MEJEAN. Il est proposé au conseil de recruter par voie de contrat un agent pour une durée de 6 mois afin d'assurer la gestion des équipes de déchetterie et de permettre aux autres agents du service d'assurer la mise en place de la facturation dans de bonnes conditions. M René VALORGE souligne qu'il est important de ne pas relâcher les efforts qui ont été fait dans le service.

**L'avis du conseil est sollicité sur la future organisation des services : avis favorable du conseil.**

### **Conventions temporaires de mise à disposition d'agents communaux de La Gresle au service enfance jeunesse (accueil de loisirs)**

La commune de La Gresle s'est engagée à ouvrir 2 emplois d'avenir pour son service scolaire et périscolaire.

Les deux personnes recrutées sont en cours de formation ou ont déjà reçu une formation sur l'animation. Si à l'origine une partie des postes était destinée à des missions de ménage la commune propose une mise à disposition de ces agents pour l'accueil de loisirs intercommunal comme suit : Melle TRY pour 142 h annuelles jusqu'au 31 août 2017 et Melle SOUCHON pour 811 h annuelles jusqu'au 31 août 2017 pour un coût horaire résiduel estimatif de 3.54 € et en remplacement d'emplois saisonniers qui sont de plus en plus difficile à recruter notamment pour les mercredis (la commune s'organise de son côté autrement pour le ménage). Cette solution permet à l'accueil de loisirs en régie de disposer d'agents formés et de réaliser également des économies. Le Bureau avait émis un avis favorable sur cette proposition.

**Proposition : autoriser le Président à signer les 2 conventions de mise à disposition d'agent de La Gresle (à renouvellement expresse) avec une affectation à l'accueil de loisirs à compter du 21 septembre 2016.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Gestion de l'entretien ménager sur les sites de Belmont et Charlieu**

Constat : difficulté récurrente à pourvoir le poste d'agent d'entretien sur le site de Belmont (emploi du temps annualisé en fonction de l'accueil de loisirs avec des semaines à 5 h, des semaines à 15h et d'autres à 8h + 1h30 par mois en juillet et août) soit 388 heures annuelles. M Pascal DUBUIS explique que cette année a été ouvert un poste à 22h hebdomadaires annualisées en intégrant 10h30 fixes par semaine pour du ménage dans des locaux communautaires à Charlieu. Néanmoins ce poste reste peu attractif. A terme il pourrait être envisagé également de faire appel à un agent de Belleruche via une mise à disposition pour effectuer provisoirement les heures sur Belmont et sont recherchés des rapprochements avec les communes de Charlieu et Belmont pour partager à l'avenir des postes en CUI CAE sur ce type de missions.

Pour conclure sur le volet ressources humaines M Pascal DUBUIS tient à souligner la qualité du personnel de la Communauté de Communes qui s'implique dans la vie de la collectivité et trouve des solutions en interne pour garantir le bon fonctionnement des services à l'instar de l'enfance jeunesse qui doit faire face actuellement à deux absences pour maladie ou encore le remplacement de M Guillaume VALLEE où chacun s'est mobilisé. M René

VALORGE ajoute que si d'autres possibilités d'évoluer se présentent, il est important de prioriser les agents de la collectivité.

## **AMENAGEMENT**

### - **Service commun ADS et intégration de nouvelles communes**

Considérant l'aboutissement des documents d'urbanisme de certaines communes il est envisagé de prendre une délibération générale fixant la date de leur intégration au service commun.

**Proposition : définir l'intégration des nouvelles communes au service commun dès lors que celles-ci valident leur adhésion et que leur document d'urbanisme ait reçu le visa de la Sous-préfecture. Ainsi la commune de Cuinzier intègre le service commun au 1 août 2016.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### - **Examen de la compétence installation de bornes pour véhicules électriques (SIEL)**

M René VALORGE rappelle que le SIEL propose une compétence optionnelle « implantation de recharge pour véhicules électriques – IRVE » (6 ans). Dans ce cadre les communes avaient été interrogées pour connaître leurs besoins. Il fait observer que ce type d'équipement n'a pas pour objectif de répondre aux besoins des flottes de véhicules publics ni mêmes aux habitants qui rechargeront chez eux. En effet, une borne IRVE doit répondre aux besoins des personnes en transit sur le territoire (touristes, commerciaux...). Mme Camille POURROY, Directrice Générales des Services, présente un diaporama explicatif sur le déploiement des bornes pour véhicules électriques, vu en commission aménagement le 28 juin 2016.

Compte tenu des coûts d'investissement (en moyenne 13 000 € HT la borne) et de fonctionnement (estimation haute à 2 000 € par an et par borne) : le Bureau réuni le 11 juillet a avait rendu d'abord un avis favorable à une prise de compétence par l'EPCI avec pour projet d'implantation de 2 ou 3 bornes sur le territoire

Néanmoins des points restaient à éclaircir : la prise en charge du coût de fonctionnement par l'utilisateur à compter de 2018 avec une tarification à l'heure pour éviter un stationnement abusif à la journée (pour une recharge de 1h30) ; voir les possibilités de financements publics/privés ; connaître les projets d'aménagement du Département sur ses sites touristiques à Charlieu et St Nizier (Abbaye, Cordeliers).

Depuis les réponses suivantes ont été apportées par le SIEL :

Concernant la tarification, jusqu'au 31/12/2018 pas de charge d'exploitation pour les collectivités. A partir du 01/01/2019 : charge 50 % SIEL et 50 % collectivité déduction faite des recettes usagers.

Exemple d'une borne avec 20 recharges/mois : coût d'exploitation = 2 000 €/an, futures recettes usagers de l'ordre de 400 €, soit un reste à charge d'environ 1 600€/an, soit 800 €/an pour la collectivité.

A titre d'illustration le SIEL avait transmis un exemple de grille tarifaire existant sur un autre département :

### **BORNES 18 KW - RECHARGE LENTE ET ACCELEREE**

#### **ABONNES VIRTU**

FRAIS D'ABONNEMENT MENSUELS		2,00 € / mois	
TYPE DE PRISE	PERIODE DE RECHARGE	DUREE DE RECHARGE	TARIF
Prise E/F ou Prise type 2	8h - 19h	Forfait pour 1 heure	1,00 € / h
Prise E/F ou Prise type 2	19h - 8h	Forfaitairement	2,50 €
SERVICES PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX d'Indre-et-Loire		PERIODE DE RECHARGE	TARIF
Recharge véhicules communaux ou intercommunaux		0h - 24h	GRATUIT
AUTRE PRESTATION		TARIF	
Réservation de borne		0,01€/min, jusqu'à 30min	
Carte perdue		Forfaitairement	10 €

#### **AUTRES ABONNES**

Selon grille tarifaire en vigueur + frais de gestion propres à l'opérateur

#### **NON ABONNES**

Recharge sans inscription préalable

30% plus chère qu'avec inscription

Frais de recharge minimum : 0,50€

Le Département n'a pas manifesté son souhait d'installer des bornes auprès de ses équipements. Enfin l'aide de l'ADEME portant que sur le financement par une personne publique, son aide serait de toute façon calculée sur la part résiduelle de la collectivité si nous recherchions un financement privé.

Le Bureau du 12 septembre estime alors que compte tenu des incertitudes qui pèsent encore sur les coûts de fonctionnement et les perspectives d'utilisation de cet équipement il y a lieu de limiter le projet à l'installation d'une borne à Charlieu, puis de faire un bilan à 2 ans pour envisager ou non un déploiement.

M Jérémie LACROIX évoque un investissement à court terme car les capacités des batteries sont amenées à évoluer rapidement. M Yves CROZET remet en cause le modèle économique proposé par le SIEL dans lequel les collectivités subventionnent l'énergie consommée (prix fixé à perte).

**Considérant les aspects techniques et financiers, la Communauté de Communes ne souhaite pas adhérer à la compétence du SIEL.**

## SOCIAL

### - Convention territoriale globale, engagement d'un partenariat avec la CAF

Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge du service à la personne, rappelle que lors du dernier conseil la CAF de la Loire avait présenté la Convention Territoriale Globale (objectifs, modalités). C'est un système expérimental qui durera 4 ans. La Communauté de Communes sera le 1<sup>er</sup> EPCI à signer dans le département.

M René VALORGE explique qu'il faut clarifier les choses avec certains partenaires afin que les missions soient plus coordonnées. M Bruno BERTHELIER ajoute que ce type de groupe de réflexion avait été mis en place sur Charlieu et que cela avait été très concluant. Il faut apporter une synergie sur le territoire afin de répondre à tous les publics.

Mme Isabelle DUGELET explique que ce dossier pourrait être géré par la responsable du service enfance jeunesse, Séverine CARBONI. Mme Christiane LONGERE ajoute que c'est un travail long et qui demande des compétences autres que l'enfance jeunesse. Elle souhaite s'assurer que cette personne ait le bon profil. M René VALORGE répond que Séverine CARBONI est tout à fait compétente pour réaliser cette mission, elle connaît déjà bon nombre de partenaires. M Robert FRACHISSE explique qu'il faut faire attention à ce que les actions qui en découleront ne soient pas onéreuses. M Philippe JARSAILLON exprime sa crainte par rapport à ce type de démarche et émet des doutes sur la pertinence des actions qui pourraient en ressortir.

Un Comité Opérationnel de Déploiement doit être mis en place. Les personnes volontaires sont : M Bruno BERTHELIER, Mme Isabelle DUGELET, M René VALORGE. M Philippe JARSAILLON fera la proposition à un élu de Pouilly, la réponse sera donnée en fin de semaine prochaine.

**Proposition : S'engager dans une convention territoriale globale avec la CAF.**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 7**

## DIVERS

### - Demande de subvention du cinéma Les Halles pour le projet « sous l'écran la page »

La Communauté a reçu récemment une demande de subvention du cinéma les Halles « Au fil du temps » pour le programme « sous l'écran, la page » - il s'agit d'une 1<sup>er</sup>e édition dont les objectifs sont de faire connaître le territoire et surtout de créer un évènement culturel d'ampleur mêlant littérature et cinéma. Une personnalité, Philippe CLAUDEL, parrainera la manifestation qui se déroulera en novembre 2016. La librairie labellisée le Carnet à spirale est partie prenante au projet.

Le budget prévisionnel s'élève à 7 485.30 € et des demandes de subvention ont été faites à la ville de Charlieu, à la Communauté pour 1 500 € et au Département sachant que le besoin de financement total est 2 712.80€.

Le bureau avait rendu un avis favorable à la présentation de cette demande (hors enveloppe) au Conseil Communautaire avec une répartition du montant de subvention entre la Ville et la Communauté après financement du Département. Toutefois, M Bruno BERTHELIER explique que ce projet pourrait rentrer dans le cadre de la convention DRAC si tel était le cas le financement de 2 712,80 € pourrait être apporté par la Collectivité laquelle la valoriserait sur l'enveloppe DRAC. Une réunion avec la DRAC est programmée début octobre pour faire le bilan de l'année 1, ce point sera évoqué. Un retour sera fait au prochain conseil.

- **Convention 2016-2017 pour les interventions sur les bons usages d'internet dans les établissements du secondaire du territoire /**

1. **Objectif :**

Participation à une action départementale de sensibilisation aux bons usages d'Internet proposée aux classes de 5<sup>ème</sup> des collèges de notre territoire et financée par le Conseil départemental de la Loire.

2. **Historique :**

L'association Fréquence Ecole, association lyonnaise travaillant sur l'éducation aux médias auprès des jeunes depuis plus de 20 ans, est tributaire, depuis la rentrée 2012-2013 d'un marché public lancé par le Conseil Général de la Loire portant sur la mise en place de séances d'éducation aux médias numériques auprès de l'ensemble des classes de 5<sup>ème</sup> du Département.

Depuis l'année dernière, le projet Bons Usages d'Internet est géré par l'association Fréquence Écoles et l'association Zoomacom, association qui fédère, au niveau départemental depuis de nombreuses années, les médiateurs numériques et les structures de médiation numérique associatives ou composantes de collectivités territoriales.

L'Espace Cyber participe à cette opération depuis le départ, ce qui nous a permis de nous faire connaître auprès des établissements scolaires, d'obtenir une certaine légitimité. Nous travaillons depuis tout au long de l'année avec eux (opération Café Cyber).

Quelques chiffres concernant les interventions sur les bons usages de l'Internet année 2015-2016 aux collèges Michel Servet et Notre Dame :

- 11 classes sensibilisées.
- 16H30 d'intervention dispensées.
- 577,50 euros (16H30 x 35 euros/heure d'intervention) facturés à Zoomacom dans le cadre de cette opération.

3. **Modalités :**

Signature de la convention.

Planification des interventions par l'Espace Cyber avec les établissements scolaires concernés (Collèges Michel Servet et Notre Dame).

Cette année : 1H30 x 11 classes de 5<sup>ème</sup> soit 16H30 d'intervention de l'Espace Cyber.

Formations des animateurs dispensées par Fréquence Ecoles et Zoomacom.

Contenus et outils pédagogiques fournis par Fréquence Ecoles et Zoomacom.

Participation de l'Espace Cyber à la réunion de Bilan de l'opération.

Facture à émettre par la collectivité et à envoyer à Zoomacom.

Pour cette année : 16H30 d'intervention x **35 euros/heure** (Nouveau taux horaire cette année) d'intervention soit 577,50 euros qui seront facturés à Zoomacom.

M Bruno BERTHELIER explique que cette action permet aussi de faire connaître l'Espace Cyber sur le territoire qui en mesure régulièrement les retombées.

**Proposition : autorisation le Président à signer la convention avec Zoomacom et Fréquence écoles.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Avenant 2 à la convention avec l'EPIC :**

M. le Président informe le Conseil qu'une facture est actuellement bloquée en Trésorerie (facture de remplacement de la chaudière de l'office de tourisme) car notre convention actuelle prévoit la prise en charge par la Communauté des frais de dépannage de la climatisation et non son remplacement. Un avenant est aussi proposé pour permettre la prise en charge par la Communauté du remplacement de la climatisation.

**Proposition : autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention avec l'EPIC.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



**INFORMATION**

A l'issue du conseil communautaire réunit ce jeudi 15 septembre à Charlieu et après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, M. René VALORGE, Maire de St Denis de Cabanne, a pris la parole pour exposer aux représentants élus présents, les faits qui secouent l'actualité locale ces derniers jours.

Il rappelle comment les événements se sont déroulés depuis la fin du mois d'août, de l'appel téléphonique du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale lui annonçant l'ouverture prochaine d'un centre d'accueil pour migrants au château de la Durie à la réunion publique de la veille.

Sur une période extrêmement courte le Conseil Municipal a dû réagir et a obtenu de l'Etat que cette décision prise sans concertation préalable soit expliquée à la population. Ainsi le mercredi 14 septembre la population a été invitée à une réunion publique en présence de M. le Sous-préfet de Roanne, du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et du responsable de l'association Entraide Pierre Valdo pour expliquer le dispositif mis en place et répondre aux questions légitimes que chacun était en droit de se poser.

M. René VALORGE explique alors son atterrement et sa tristesse face à la haine exprimée par certains présents essentiellement situés à l'extérieur et aux récupérations à des fins politiques de la situation de tension ainsi attisée. Néanmoins il souligne les interventions qui ont permis d'apporter de la consistance aux échanges et à ce titre, il évoque la décision collective de constituer un comité composé de volontaires parmi la population ayants des points de vue différents pour formuler des exigences à l'Etat. Le souhait de l'équipe municipale est plus que jamais de garantir l'unité et cohésion du village.

Les membres du Conseil Communautaire saluent le courage et l'exemplarité dont ont fait preuve les élus de St Denis Cabanne, et son Maire en 1<sup>er</sup> lieu. M. Bruno BERTHELIER, Maire de Charlieu s'est alors exprimé au nom des maires et conseillers présents autour de la table. Il affirme la solidarité sans faille des élus de Charlieu Belmont Communauté avec St Denis de Cabanne, sa municipalité et sa population, ainsi que de leurs disponibilités à leurs côtés. Il loue la démarche remarquable conduite par M René VALORGE et son équipe soudée, empreinte de valeurs républicaines : responsabilité et transparence. Tous dénoncent l'absence de dialogue et de concertation préalable, à l'instar de l'AMF qui demande sur ce point le respect de l'engagement du gouvernement, tout en réaffirmant le principe de solidarité avec les réfugiées fuyants les zones de guerre et de violence.